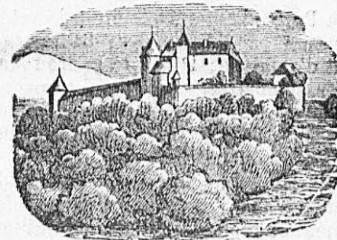




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
» 6 mois, » 2 50
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Canton, 10 cent.
Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.
la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, Grand'rue 20; Fribourg, place de l'Hôtel de Ville, ou à ses succursales.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2³⁵ 8²⁵ — Bulle, arr. 8⁰⁸ 1²⁷ 4⁵³ 10⁴⁰

BULLE, le 11 juin 1897.

Chambres fédérales.

Les Chambres fédérales sont en session depuis mardi et, ainsi que le font remarquer simultanément des journaux d'opinions disparates, nos représentants se trouvent en présence d'un ordre du jour considérablement chargé.

M. Keel, président du Conseil national, sortant de charge, ouvre la session en se félicitant de n'avoir cette fois aucune oraison funèbre à prononcer et on procède au renouvellement du bureau.

M. Grieshaber, de Schaffhouse, est nommé président par 97 voix sur 113 bulletins distribués.

Par suite du désistement de M. Gaudard (Vaud), M. Thelin, qui occupait au bureau les fonctions de scrutateur, a eu pour successeur M. Paillard.

Dans cette première séance, M. Fojallaz, le grand protecteur des vins vaudois, est venu développer la motion où, de concert avec M. Decurtins, il propose de soumettre au referendum populaire les traités de commerce avec l'étranger.

Il se livre à une longue apologie de l'agriculture; toutefois, la majorité des agriculteurs suisses, n'étant pas composée de grands vigneron, tous n'en seront vraisemblablement pas comme M. Fojallaz à déplorer le retour de la paix commerciale avec la France.

Aussi bien, M. Deucher, président de la Confédération, a-t-il beau jeu à faire justice des arguments du député-vigneron. « La motion, a-t-il dit, entachée d'un esprit protectionniste, aura pour conséquence de mettre obstacle à la conclusion de tout traité de commerce. Le président, qui a, comme on sait, longtemps dirigé le département de l'agriculture, a surtout insisté sur le caractère délicat des négociations commerciales au cours desquelles il est nécessaire de procéder avec la plus grande discrétion. Les traités étant, le plus souvent, des accords bilatéraux et non pas des conventions n'intéressant que le pays lui-même, il est des raisons qu'on ne confie même pas aux commissions, afin de ne pas compromettre le résultat final.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 100

MONSIEUR LECOQ

PAR ÉMILE GABORIAU

N'ayant rien à redouter des plus habiles oreilles, Bavois avait songé à se mettre à l'abri des regards...

La porte de la chambre était percée d'un guichet et à tout moment quelque factionnaire pouvait y mettre l'œil.

Intercepter le judas en accrochant au-dessus un vêtement eût éveillé des soupçons... le caporal avait trouvé mieux.

Déplaçant la petite table de la prison, il y avait posé la lumière de telle sorte que la fenêtre restait totalement dans l'ombre.

De plus, il avait commandé au baron de s'asseoir, et lui remettant un journal, il lui avait dit :

— Lisez, monsieur, à haute voix, sans interruption, lisez jusqu'à ce que vous me voyez cesser ma besogne...

Comme cela, on pouvait défer les factionnaires du corridor... Ils n'avaient qu'à venir!... Quelques-uns viurent, qui ensuite dirent à leurs camarades :

— Nous avons vu le condamné à mort... il est très pâle et ses yeux brillent terriblement... Il lit tout haut pour se distraire... Le caporal Bavois est accoudé à la fenêtre, il ne doit pas s'amuser...

La voix du baron avait encore cet avantage de masquer un grincement suspect, s'il y en eût un...

Et pendant que travaillait Bavois, M. d'Escorval lisait, lisait...

Déjà il avait lu entièrement le journal et il venait de le recommencer, quand le vieux soldat, quittant la fenêtre, lui fit signe de se reposer.

— La moitié de la besogne est faite!... prononça-t-il tout

A propos de la prétention émise par Fojallaz de protéger l'agriculture, M. Deucher affirme avoir de tout temps défendu avec énergie cette dernière et rappelle qu'au cours de la rupture avec la France le fromage fut très menacé et que, pour le sauver dans les traités de commerce, on a sacrifié bien d'autres producteurs.

Par 82 voix contre 6, la prise en considération de la motion Fojallaz-Decurtins est écartée.

Dans la séance de mercredi, est venue la question du conflit consulaire de Montevideo (Uruguay). L'ancien consul, M. Rappaz, ayant été remplacé par M. Grimm, les citoyens suisses établis dans cette ville ont pétitionné en faveur du retour de M. Rappaz qui est, paraît-il, fort regretté. Pour des raisons qui n'ont pas été développées, le Conseil fédéral insiste pour que ce dernier demeure dans la vie privée et le Conseil national approuve.

Vient ensuite le projet de réorganisation de l'infanterie de landwehr. Le rapport de M. Ceresole constate que les corps de landwehr souffrent, les cadres sont incomplets, les effectifs insuffisants, etc., il existe dans une même troupe deux armements, double munition etc., ce qui constitue une difficulté et un danger.

Après l'acceptation à une grande majorité de l'entrée en matière, les articles du projet sont adoptés sans discussion.

La landwehr sera divisée en 33 bataillons de premier ban fournis par les sept classes d'âge de 33 à 39 ans inclusivement, et 33 bataillons de deuxième ban fournis par les cinq classes d'âge de 40 à 44 ans. Les officiers subalternes sont tenus de servir jusqu'à 44 ans révolus dans les bataillons de premier ban de landwehr, mais peuvent aussi être versés dans le deuxième ban avant cette limite d'âge. Les officiers surnuméraires de l'élite peuvent être versés dans le premier ban. L'effectif normal des bataillons de premier ban de landwehr est celui de l'élite. L'effectif normal des bataillons de deuxième ban est fixé par une ordonnance du Conseil fédéral. Les brigades de landwehr de premier ban peuvent, au besoin, être adjointes aux corps d'armée.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité.

On vote encore sans opposition le « postulat » suivant présenté par la commission :

« Le Conseil fédéral est invité à proposer une révision de l'organisation militaire du 13 novembre 1894 dans laquelle figureront les lois militaires promulguées dès lors. Les modifications qui ont été apportées à la loi de 1874 par voie d'ordonnance ou du budget devront aussi recevoir par cette révision une consécration légale, l'organisation et l'instruction du landsturm seront revues dans le sens d'un allègement des charges, et le Conseil fédéral proposera en même temps les réformes qui lui paraîtront urgentes. »

A la séance d'hier, jeudi, est venu le débat de la motion Baldinger relative aux moyens d'éviter le retour d'une grève des chemins de fer comme celle du Nord-Est. Un long débat s'engage sur les conclusions de M. Baldinger qui demande des garanties légales.

M. Zemp constate que ce que demande M. Baldinger constituerait une loi d'exception, interdisant les grèves, punissant les grévistes, interdisant la création d'associations du personnel. Une pareille loi serait impossible et impraticable.

Comme moyen de prévenir toute nouvelle grève, M. Zemp n'entrevoit que la constitution dès ce jour d'un arbitrage impartial.

Le débat se prolonge entre MM. Baldinger qui maintient sa demande de garanties, Sourbeck qui appuie M. Zemp, Häberlin qui défend le Conseil d'administration du Nord-Est, Ador qui blâme la grève comme illégale; Kern et Jäger qui parlent contre la spéculation, Ceresole et Wullschlegler.

La motion Baldinger est repoussée par 59 voix contre 44.

EN ORIENT

Le correspondant du Times à Athènes se dit en mesure de donner le texte suivant de la Constitution qui serait appliquée par les puissances à la Crète :

« L'île de Crète constitue une principauté autonome sous la suzeraineté du sultan.

» En ce qui concerne le prince : 1° Il sera chrétien et étranger, nommé par les puissances et reconnu par

Et aussitôt, avec une parfaite liberté d'esprit, en décomposant bien, comme il le disait, les temps et les mouvements, il expliqua comment l'évasion présentait deux opérations distinctes, consistant à gagner d'abord l'étroit entablement situé au bas de la tour plate, pour descendre de là jusqu'au pied du rocher à pic.

L'abbé Midon, qui avait fort bien prévu cette circonstance, avait remis à Martial deux cordes, dont l'une, celle qui devait servir pour le rocher, était bien plus longue que l'autre.

— Je vous attacherai donc sous les bras, monsieur, pour suivre Bavois, avec la plus courte des cordes, et je vous descendrai jusqu'à l'entablement... quand vous y serez, je vous ferai passer la grosse corde et la pince. Et ne lâchez rien!... Si nous nous trouvions démunis sur ce bont de rocher, il faudrait nous rendre ou nous précipiter... Je ne serai pas long à vous aller rejoindre... Etes-vous prêt?

M. d'Escorval leva les bras, la corde fut attachée et il se laissa glisser entre les barreaux...

D'où il était, la hauteur paraissait immense. . . .

En bas, dans les terrains vagues qui entourent la citadelle, huit personnes qui avaient recueilli le signal de Bavois, attendaient, silencieuses, émuës, toutes palpitantes...

C'était Mme d'Escorval et Maurice, Marie-Anne, l'abbé Midon et quatre officiers à demi-solde...

La nuit, bien que sans lune, était fort claire, et d'où ils étaient ils pouvaient voir quelque chose...

Donc, lorsque quatre heures sonnèrent, ils aperçurent fort bien une forme noire qui glissait lentement le long de la tour plate... C'était le baron. Peu après, une autre forme suivit très rapidement : c'était Bavois...

La moitié du périlleux trajet était accomplie...

D'en bas, on voyait confusément deux ombres se mouvoir sur l'étroite plate-forme... Le caporal et le baron réunissaient leurs forces pour ficher solidement la pince dans une fente du rocher...

la Porte; 2° il aura le droit de veto sur toutes les lois votées par l'Assemblée; 3° il aura le droit de grâce et d'amnistie; 4° il aura le droit de nommer tous les fonctionnaires, chrétiens et musulmans, en tenant compte de leurs aptitudes individuelles et des besoins locaux; 5° il disposera souverainement des forces armées de l'île.

> En ce qui concerne l'Assemblée: 1° Elle sera composée de chrétiens et de musulmans, élus séparément et proportionnellement à l'importance numérique des deux confessions; 2° elle sera convoquée tous les deux ans, et, à titre d'exception en cas de besoin; 3° elle votera le budget et toutes les lois à la simple majorité.

> En ce qui concerne les finances: 1° Les revenus directs et indirects sans exception, les revenus des domaines, des salines, etc., des postes et des télégraphes, excepté ceux qui appartiennent à des gouvernements étrangers ou à des compagnies, appartiendront au trésor de l'île; 2° un tribut de 10,000 livres sera payé annuellement au Trésor impérial après l'expiration de cinq ans.

> En ce qui concerne la force armée: 1° Les troupes turques ne seront pas maintenues dans l'île; le corps de gendarmerie, en cas de besoin, sous le commandement d'un ou de plusieurs officiers étrangers, sera chargé du maintien de l'ordre, avec l'aide de contingents de troupes étrangères; 3° après le départ de ces contingents, et en vue de les remplacer, il sera organisé une milice locale.

> En ce qui concerne la langue: Le grec étant la langue de tous les habitants de l'île, sera langue officielle. Les lois, les décrets, et les avis officiels paraîtront également en langue turque.

> En ce qui concerne le drapeau: La Crête aura son propre drapeau.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Rachat. — Dans l'assemblée de dimanche des représentants des groupes politiques de la gauche, il a été décidé au sujet du rachat de présenter, lors de la discussion de la loi, les propositions suivantes: La loi doit établir que l'élection des membres du conseil des chemins de fer doit avoir lieu dans les cantons par le peuple.

Le conseil d'administration doit être élu par le conseil des chemins de fer seul, au lieu de l'être par le conseil des chemins de fer, le conseil fédéral et l'assemblée fédérale.

L'élection de la direction générale et des directions d'arrondissement doit être attribuée au Conseil d'administration, au lieu du Conseil fédéral.

Assurances. — La commission du Conseil national pour les assurances n'a reçu jusqu'ici aucune communication des résolutions votées par la conférence des démocrates-socialistes à Lucerne. Elle est prête à présenter son rapport au Conseil national. La question est donc définitivement à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Diplomatie. — M. John Leishman a été nommé ministre des Etats-Unis à Berne en remplacement de M. Peah.

Mais au bout d'un moment, une des ombres émergea du saillant, et tout doucement, le long du rocher, glissa...

Ce ne pouvait être que M. d'Escorval... Transportée de bonheur, sa femme s'avancait les bras ouverts pour le recevoir...

Malheureuse!... Un cri effroyable déchira la nuit...

M. d'Escorval tombait d'une hauteur de cinquante pieds... il était précipité... il s'écrasait au bas de la citadelle... La corde s'était rompue...

S'était-elle naturellement rompue?...

Maurice qui en avait examiné le bout, s'écriait avec d'horribles imprécations de vengeance et de haine, qu'ils étaient trahis, qu'on s'était arrangé pour ne leur livrer qu'un cadavre... Que la corde, enfin, avait été coupée.

XXXI

Chupin avait perdu le sommeil, presque le boire, depuis ce matin funeste où il avait vu flamboyer, sur les murs de Montaignac, l'arrêté de M. le duc de Salmouse, promettant à qui livrerait Lacheneur, mort ou vif, une gratification de 20,000 francs.

L'odiense provocation s'adressait à de telles âmes.

— Vingt mille francs, répétait-il, d'un air sombre, vingt sacs de cent pistoles chaque, pleins à crever, de pièces de cent sous, où je puiserais à même comme un richard!... Ah! je découvrirai Lacheneur, fût-il à cent pieds sous terre, je le dénoncerai et la tonnerai, la récompense!...

L'infamie du crime, le nom de traître et d'infâme qui lui en reviendrait, la honte et la réprobation qui en résulteraient pour lui et les siens ne l'arrêtaient pas un instant.

Il ne voyait, il ne pouvait voir qu'une seule chose... la prime, le prix du sang...

Le malheur est qu'il n'avait, pour guider ses recherches, aucun indice, même vague.

Tout ce qu'on savait à Montaignac, c'était que le cheval de Lacheneur avait été tué à la Croix-d'Arcy, on l'avait reconnu en travers de la route.

Zurich. — Un terrible drame s'est produit mardi soir à Kuemberg près de Turbenthal. Vers 8 heures, la femme du garde-forestier Schmid a tué à coups de hache trois de ses enfants, dont l'aîné avait cinq ans. Un autre enfant de 4 ans a été grièvement blessé. La femme Schmid s'est ensuite pendue dans le grenier à foin. Elle a laissé une lettre déclarant qu'elle a été poussée à cet acte de désespoir par sa mauvaise situation de famille.

— L'assemblée des délégués de la Société cantonale de la Croix-Bleue invite les patrons à faire connaître ceux de leurs employés qui sont alcooliques.

Elle engage les autorités scolaires à interdire toute boisson alcoolique pendant les courses et voyages des écoles.

Enfin, elle demande au Conseil d'Etat d'augmenter le subside qui lui est accordé sur le produit du dixième de l'alcool.

Berne. — Une petite fillette de trois ans, enfant d'un ouvrier de fabrique, avait été chargée de garder son petit frère, âgé d'un an, qui se trouvait dans une poussette. Elle s'acquittait de son mieux de sa tâche, promenant le petit en évitant avec soin tous les obstacles. Malheureusement elle arriva à un moment donné au haut d'une pente assez rapide qui conduisait au bord du torrent. La poussette prit une allure plus rapide: au bout de quelques instants, elle échappa aux menottes trop faibles de sa conductrice et bientôt le véhicule et l'enfant étaient précipités dans le torrent. Aux cris désespérés de la fillette, la mère accourut; il était trop tard. Elle put bien retirer de l'eau le petit garçon vivant encore, mais la commotion avait été trop violente et l'enfant succombait au bout de quelques heures.

St-Gall. — Le Conseil d'Etat soumet au Conseil fédéral les comptes de la correction du Rhin entre Tardis-Brück (Untersollbrück) et Monstein. La dépense totale à laquelle la Confédération contribuera par une subvention est de 3,016,565 fr. 47.

— Le total des exportations du district consulaire de St-Gall à destination des Etats-Unis, en mai dernier, est de 2,214,087 fr. contre 1,203,592 fr. en mai 1896.

ÉTRANGER

Allemagne. — Pendant un violent orage, la foudre est tombée sur la fabrique de poudre de Stephankirchen, en Allemagne. Plus de cent quintaux de poudre ont fait explosion; onze bâtiments ont été détruits. Dans la localité de Rosenheim, distante de deux kilomètres, la commotion a brisé portes et fenêtres, et dans les environs de la fabrique, de gros arbres ont été déracinés. Il n'y a eu aucune victime.

— Dans le procès Tausch-Lützow (police secrète politique et chantages), Tausch a été acquitté et Lützow condamné à huit mois de prison. Cette affaire, assez trouble et peu propre, avait passionné l'opinion publique en Allemagne à cause des grands noms qui s'y trouvaient mêlés, à commencer ou à finir par celui de l'empereur.

Mais on ignorait si M. Lacheneur avait été blessé ou s'il s'était tiré sain et sauf de la mêlée. Avait-il gagné la frontière?... Était-il allé demander un asile à quelque fermier de ses amis?

Donc Chupin se « mangeait le sang », selon son expression, quand le jour même du jugement, sur les deux heures et demie, comme il sortait de la citadelle après sa déposition, était entré dans un cabaret, son attention fut éveillée par le nom de Lacheneur prononcé à demi-voix près de lui.

Deux paysans vidaient une bouteille, et l'un d'eux, d'un certain âge, racontait qu'il avait fait le voyage de Montaignac pour donner à Mlle Lacheneur des nouvelles de son père.

Il disait comment son gendre avait rencontré le chef du soulèvement dans les montagnes qui séparent l'arrondissement de Montaignac de la Savoie. Il précisait l'endroit de la rencontre, c'était dans les environs de Saint-Pavin-des-Grottes, un petit hameau de quelques feux.

Certes, ce brave homme ne croyait pas commettre une dangereuse indiscrétion. A son avis, sans doute, Lacheneur, si près de la frontière, pouvait être considéré comme hors de tout danger.

En quoi il se trompait.

Du côté de la Savoie, la frontière était entourée d'un cordon de carabiniers royaux, — gendarmes du Piémont, — qui, ayant reçu des ordres, fermaient aux conjurés tous les défilés praticables.

Franchir la frontière présentait donc les plus grandes difficultés, et encore, de l'autre côté, on pouvait être recherché, arrêté et emprisonné, en attendant les brèves formalités de l'extradition.

Avec cette promptitude de coup d'œil, trop souvent départie à des scélérats, Chupin jugea ses avantages et comprit tout le parti qu'il pouvait tirer du renseignement.

Mais il n'y avait pas une seconde à perdre.

Il jeta une pièce blanche dans le tablier de la cabaretière,

CANTON DE FRIBOURG

Initiative. — Le Confédéré donne les renseignements suivants sur le sort de l'initiative:

< Il ne nous est pas possible de donner les résultats généraux des signatures pour l'initiative, les listes devant être retournées par les communes directement aux préfectures et celles-ci ne les ayant pas encore reçues.

> C'est Bulle qui a la palme avec 550 signatures; c'est un chiffre superbe et il faut féliciter les Bullois de leur énergie et de leur civisme. Vuadens donne aussi plus de 200 et la Gruyère doit fournir de 1800 à 2000 signatures.

> Fribourg vient ensuite avec 1110 signatures. C'est un joli chiffre, quand on sait que nombre de bienpublicards ont refusé de signer sous prétexte que l'on aurait dû demander une révision partielle et que nombre de radicaux ont fait de même, les uns pour des questions d'opportunité, d'autres pour ne pas déplaire aux administrations gouvernementales. — Fribourg n'est pas encore une ville gagnée au tépélisme.

> De la campagne, on ne sait pas grand'chose; cependant Marly fournit 50 signatures et Beifaux une cinquantaine aussi.

> Dans le Lac, on a passablement signé dans la partie allemande, Morat 274, Chiètres 115, mais le Vuilly et la partie française n'ont que peu donné; on n'a pas voulu se déranger ni donner sa signature dans les secrétariats communaux. Du moment où le Lac ne donne qu'une participation relativement faible, on peut considérer l'initiative comme n'ayant pas réuni le nombre légal de 6000 signatures.

> La Broye a signé avec assez d'entrain. Estavayer 113, Cugy 50, Châbles 38; par contre, dans la Basse-Broye, les résultats sont moins satisfaisants.

La Glâne s'est réveillée. Romont a 157 signatures, La Joux une soixantaine, Villars 28, etc.

De la Veveysse et de la Singine, pas de nouvelles. Châtel a cependant une cinquantaine de signatures, mais la Singine s'est abstenue.

Recrues. — L'école de recrues N° 1 touche à sa fin. Dimanche prochain, elle partira pour une course de trois jours dont l'itinéraire est le suivant: Le premier jour, à travers le Val-de-Ruz et par Bec à l'Oiseau sur Renan et Sonvillier. Deux compagnies seront logées dans chacun de ces villages. Le lundi, elle traversera le Chasseral pour se rendre à Neuveville où elle prendra ses cantonnements. Le mardi, retour à Colombier.

Victime. — Lors de l'incendie du Bazar de Charité, à Paris, une Fridourgeoise, Mlle Progin, de Misery, âgée de 18 ans, femme de chambre de la comtesse de Bonneval, a été, avec sa maîtresse, au nombre des malheureuses victimes de cette terrible catastrophe.

Sauvetage. — Vendredi soir, dit la Liberté, plusieurs enfants d'Estavayer se baignaient dans le lac, près du débarcadère, lorsque le jeune O... qui avait entrepris de contourner le môle à la nage, sentit tout à coup ses forces le trahir à tel point qu'il ne put plus se maintenir à la surface de l'eau et alla au fond tout en appelant au secours.

et, sans attendre sa monnaie, il courut jusqu'à la citadelle, entra au poste et demanda au sergent une plume et du papier...

Le vieux marauder, d'ordinaire, écrivait péniblement; ce jour-là, il ne lui fallait qu'un tour de main pour tracer ces quatre lignes:

< Je connais la retraite de Lacheneur, et prie Monseigneur d'ordonner que quelques soldats à cheval m'accompagnent pour le saisir.

> CHUPIN.

Ce billet fut remis à un homme de garde avec prière de le porter au duc de Salmouse, qui présidait la commission militaire.

Cinq minutes après, le soldat reparut, rapportant le billet... En marge, le duc de Salmouse avait écrit de mettre à la disposition de Chupin un sous-officier et huit hommes, choisis parmi les chasseurs de Montaignac dont on était sûr, et qu'on ne soupçonnait pas, comme tout le reste de la garnison, d'avoir fait des vœux pour le succès du soulèvement...

Le vieux marauder avait demandé un cheval de troupe, on lui en accorda un... Il l'enfourcha d'une jambe nerveuse, et prenant la tête du petit peloton, il partit au galop, en cavalier qui sait avoir sa fortune sous les fers de sa bête...

De ce billet venait l'air triomphant du duc de Salmouse, quand il entra brusquement dans le salon où Marie-Anne et Martial négociaient déjà l'évasion du baron d'Escorval.

C'est parce qu'il avait pris à la lettre les promesses en vérité fort hasardeuses de son espion, qu'il s'était écrié dès la porte:

— Par ma foi!... il faut convenir que ce Chupin est un limier incomparable!... Grâce à lui!

Alors, il avait aperçu Mlle Lacheneur et s'était arrêté court...

Ni Martial ni Marie-Anne, malheureusement, n'étaient dans une situation d'esprit à remarquer la phrase et l'interruption.

(A suivre.)

Fort heureusement Emile M... et Alfred tendirent les appels. N'écouter que l'argument à la profusion s'efforça de retirer saine et sauf son infortuné compagnon.

Noyé. — Un baigneur de 24 ans, employé au lac, à Neuchâtel, a été noyé. Ses camarades ont retiré son cadavre à 10 heures.

GR

Course de recrues. — L'infanterie de la première ligne, et qui sera licenciée de fin d'école à travers le canton de la Gruyère, a été dirigée par le colonel...

Parti lundi matin à 10 heures, il était à une heure à Neuchâtel, durant la nuit.

Le soir, les soldats ont été logés dans les granges disponibles des environs.

Mardi matin, départ par le massif de Bellefleur. L'administration, la ferme, etc., ont fait l'objet de la tournée.

Mercredi matin, Albeuve et Montbois ont été visités.

Rompus du violent orage, les soldats ont passé le col de la Gruyère.

Le 3 h. de l'après-midi jusqu'à Territet, train. A 7 1/2 h., dans les rues à Neuchâtel, ils avaient bonne tenue.

Leurs pantalons, crottés par la pluie, assez l'état des chemises.

Foire de juifs. — La foire d'hier, 10 juillet, a été très fructueuse. Amenés: 65 vaches, 200 moutons, vingt-six bêtes sauvages.

CHRONIQUE

Les chevaux. — Un intéressant article sur les chevaux de la Gruyère.

MISES

Le mercredi 10 juillet, à 9 heures du matin, faillites de la Gruyère. Parmi les faillites publiques, une certaine quantité d'équarrissage, ainsi que des plateaux de frêne et peuplier.

Rendez-vous des Marseis.

Travaux

La commune de La Gruyère, par la commission, d'ici au 15 juillet, travaux de creusement de canaux d'assainissement à Mossetaz.

Le samedi 12 courant, disposition des intérêts de la Gruyère.

Rendez-vous à 9 heures, au lieu de la Gruyère.

Les soumissions de la Gruyère, sous pli cacheté, au soir.

La Tour, le 6 juillet.

Le

Pour l'...

une famille demande un chat ou un appartement de la Gruyère.

Adressez les offres au notaire, à Neuchâtel, à la Gruyère, pension, cave, de lits, etc.

Deux personnes cherchent à louer, pour un an, deux chambres, si possible dans un village des Alpes, si possible dans la région de Vogler, Lausanne.

Fort heureusement que deux de ses camarades, Emile M... et Alfred N..., âgés de 13 et 14 ans, entendirent les appels du jeune O...

N'écouter que leur courage, ils plongèrent résolument à la profondeur de deux à trois mètres et réussirent à retirer sain et sauf de sa triste position leur infortuné compagnon.

Noyé. — Un batelier nommé Simon Pochon, âgé de 24 ans, employé à Portalban, est tombé dans le lac, à Neuchâtel, au moment où il voulait lever l'ancre. Ses camarades n'ont pas pu lui porter secours. Son cadavre a été retrouvé peu après.

GRUYÈRE

Course de recrues. — Le bataillon de recrues d'infanterie de la première division, en service à Lausanne, et qui sera licencié demain, a effectué sa course de fin d'école à travers nos régions, sous le commandement du colonel Audéoud.

Parti lundi matin, à 5 h., de Lausanne, le bataillon était à une heure après midi à Châtel-St-Denis, bien qu'il eût, durant ce trajet, exécuté différentes manœuvres.

Le soir, les soldats ont été cantonnés dans toutes les granges disponibles du chef-lieu de la Veveysse et des environs.

Mardi matin, dès quatre heures, ils effectuaient leur départ par le massif du Moléson pour venir aboutir, par le col de Belle-Chaux, à Albeuve et à Montbovon. L'administration, le matériel de campement et l'infirmerie ont fait le tour par Bulle.

Mercredi matin, les vaillants soldats ont quitté Albeuve et Montbovon, sous les grondements ininterrompus du violent orage qui s'est déchaîné, dès l'aube, sur nos régions, les trempant jusqu'aux moelles. Ils ont passé le col de Chaux pour arriver à Villeneuve vers 3 h. de l'après-midi. Après une halte, marche à pied jusqu'à Territet, et rentrée à Lausanne par le train. A 7 1/2 h., dit la *Revue*, le bataillon a défilé dans les rues à une très bonne allure. Les soldats avaient bonne tenue, mais paraissaient fatigués. Leurs pantalons, crottés jusqu'au haut de jambes, disaient assez l'état des chemins qu'ils avaient dû suivre.

Foire de juin. — Peu de bêtes à cornes à la foire d'hier, 10 juin. Amenés : 65 vaches ; 291 porcs ; 90 veaux et moutons. Vingt-six bêtes seulement ont pris la voie ferrée.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les chevaux. — Le *Soleil du Midi* consacre un intéressant article à la « concurrence américaine ».

Le cheval de l'élevage américain nous menace d'une façon à laquelle on ne fait peut-être pas assez attention.

Pour bien envisager la concurrence américaine au point de vue hippique, il faut considérer que, là-bas, les prairies sont presque sans valeur, qu'elles coûtent d'achat moins que chez nous elles ne coûtent de location.

Dès lors, il n'y a pas de lutte possible. Le Nouveau-Monde peut nous envoyer des chevaux à six cents francs, que la France élèverait à perte pour les vendre mille francs.

J'ai vu, le mois dernier, acheter un cheval américain de six ans 450 fr. dans un convoi, et il a été revendu 1800 francs à un officier. Il les valait. En Normandie, on ne l'eût peut-être pas acheté pour 1800 francs. Je choisis l'exemple, parce qu'il est typique. Maintenant, calculez l'intérêt qu'ont les marchands à se fournir dans les convois étrangers !

Cet exemple, ajouté à tant d'autres, est de nature à appeler sérieusement l'attention.

VARIÉTÉS

PAQUERETTE

par ARTHUR DOURLIAC.

Il ouvre les yeux ; mais, à la vue de la jeune fille venant à lui comme une blanche apparition, il se croit le jouet d'un rêve... Mais non, Paquerette est près de lui, elle étanche le sang qui coule de son front blessé...

— Paquerette ! Comment, c'est vous, vous !... Et son regard s'attache à la cicatrice qui raye la joue de la jeune fille et lui rappelle sa cruauté...

— Vous êtes tombé de cheval, messire ? — Non ; je chevauchais paisiblement quand une pierre, lancée par une fronde sans doute, m'a atteint à la tête. Le choc a été si violent que j'ai vidé les arçons. Ah ! celui qui a fait le coup est un adroit coquin ; mais si je le tenais !...

Paquerette pâlit, son cœur se serre. Le coupable, elle le devine.

Depuis le jour où il a vu couler le sang de sa sœur, Landry, le bon et inoffensif Landry, a subi une métamorphose complète. Son bras guéri, il s'est adonné à tous les exercices violents, s'essayant à la lutte, à l'arc, etc., ne se laissant pas plus décourager par sa maladresse que par les moqueries des gars du village. Bientôt, à défaut d'autres talents, il acquit une certaine habileté à manier la fronde, et Paquerette l'a vu avec tristesse rapporter fièrement les cadavres emplumés de ses amis de la veille, victimes maintenant de sa cruelle adresse.

— Il ne faut pas tuer les créatures de Dieu, Landry, lui disait-elle d'un ton de reproche.

— C'est vrai ! Pauvres petits, répondait l'innocent

en regardant les oiselets, mais les méchants, on peut les tuer.

En vain, la jeune fille essayait de le détourner de semblables pensées ; la haine s'était glissée dans cette âme si douce, une haine sauvage, irraisonnée. De tout ce qu'il a souffert par la cruauté du baron, il n'a même pas souvenir ; mais celui-ci a touché à sa sœur, il la vengera.

Patiemment, il a attendu l'occasion ; puis, une nuit, il a été se placer sur le chemin du jeune homme et l'a frappé sans remords.

Cependant le blessé réclame de prompts secours. — Pourriez-vous gagner notre chaumière en vous appuyant sur mon bras, monseigneur ? demanda Paquerette.

Mais Noël ne peut même se tenir debout, la tête lui tourne. Pour comble de malheur, de gros flocons recommencent à voltiger autour de lui ; ses dents claquent, un frisson le saisit...

Paquerette, désespérée, ne sait plus que faire...

Courir au château, mais le jeune homme serait mort avant son retour... Le transporter chez elle, ses bras sont très faibles... Soudain elle a une inspiration.

— Landry ! appelle-t-elle impérieusement, Landry ! Rien ne répond, mais elle perçoit distinctement un bruit de branches froissées.

— Landry ! répète-t-elle d'une voix claire, si tu veux m'aider à secourir notre maître, je vais demeurer près de lui jusqu'à ce que la neige nous recouvre tous deux.

Cette fois, l'innocent a entendu et compris ; il sort du bois et obéit docilement aux ordres de sa sœur.

Une heure après, le blessé repose dans un lit bien blanc, en face d'un feu de sarments, et après un premier pansement, s'endort d'un sommeil paisible, sous la garde attentive de la jeune fille qui, les mains jointes, prie ardemment le Seigneur pour la victime et le meurtrier, en répétant la parole du Christ :

— Seigneur, pardonnez-lui, car il ne sait ce qu'il fait.

(La fin au prochain numéro.)

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Purifiez et fortifiez le sang,

réparez vos forces avec une cure de Dépuratif au brou de noix Golliez à base de phosphate et fer. Excellent pour les enfants qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies ; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — Seul véritable avec la marque des Deux Palmiers sur chaque flacon.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

MISES DE BOIS

Le mercredi 16 juin courant, dès les 9 heures du matin, à Marsens, l'Office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques une certaine quantité de billons, de plantes d'équarrissage, de bois d'affonage, ainsi que des plateaux et planches en sapin, frêne et peuplier.

Rendez vous des miseurs à l'auberge de Marsens. Office des faillites.

Travaux au concours.

La commune de La Tour-de-Trême met en soumission, d'ici au 12 juin inclusivement, les travaux de creusement de 1000 à 1200 mètres de canaux d'assainissement au Villien et à la Mossetaz.

Le samedi 12 courant, le forestier sera à la disposition des intéressés qui désireraient se rendre sur les lieux.

Rendez-vous à 9 heures au chalet du Villien.

Les soumissions seront déposées, chez M. le syndic, sous pli cacheté, jusqu'à 7 heures du soir.

La Tour, le 6 juin 1897. Le Secrétaire communal.

Pour l'été 1897,

une famille demande à louer, meublé, un chalet ou un appartement dans un chalet de la Gruyère.

Adressez les offres avec prix à M. G. Etter, notaire, à Neuchâtel, en renseignant sur situation, pension, cave, nombre de chambres et de lits, etc. (H5543N)

Deux personnes désireraient louer, pour un mois environ, une ou deux chambres meublées dans petit village des Alpes, si possible avec pension. S'adresser sous Oc7472L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Grande salle de l'HOTEL DE VILLE, VUADENS

Dimanche 13 juin, jeudi 17 juin, dimanche 20 juin et dimanche 27 juin.

Tous les jours, bureau à 2 1/4 heures, rideau à 2 3/4 heures. Tous les soirs, bureau à 7 1/2 heures, rideau à 8 heures.

Grandes représentations

données par les jeunes filles de Vuadens.

PROGRAMME

Ouverture : Chanson.

MARIE-ANTOINETTE

ou : Les sourires et les tristesses d'une reine.

Drame en trois actes, par l'abbé V. Mouron.

Personnages : Marie-Antoinette, reine de France. — Mme Royale, âgée de 13 ans. — Le dauphin Louis XVII, âgé de 7 ans. — Mme Elisabeth, sœur de Louis XVII. — Mmes Adélaïde et Victoire, tantes du roi. — Mme de Choiseul, femme de l'ambassadeur. — La comtesse de Noailles, dame d'honneur. — Mme de Polignac ; la princesse de Lamballe, favorites de la reine. — Rosalie, fille du jardinier du Trianon. — Mère Jacques, paysanne des environs de Versailles. — Mme Gazotte, femme de l'auteur des *Prophéties*. — Femme Simon, la géolière du Temple. — Une déléguée du Comité de Salut Public. — Groupes divers dans les coulisses.

ENTR'ACTE : Tableau vivant.

LA FILLE DU SONNEUR DE CLOCHES

Comédie en deux actes.

Personnages : Sylvine, la fille du sonneur. — La princesse Olga Pralinoshoff. — Natalia Pétroukine, sa dame de compagnie. — La baronne d'Aigrechoux, donataire. — Mme Tricotot, riche fermière. — Estelle, petite paysanne, suivante de la baronne. — Josette, petite paysanne, suivante de Mme Tricotot. — Martha, Francine, Lucette, jeunes villageoises amies de Sylvine. — Villageoises.

Prix des places : Premières, 1 fr. — Secondes, 50 cent. Les enfants ne paient que 20 cent.

Costumes de MM. Meili & Kaiser, à Bâle.

Fille de ménage.

On demande pour de suite, dans un ménage de Bulle, une bonne fille honnête et active. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

On demande

pour un café de Bulle une bonne sommelière. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.



TIR

Le tir annoncé pour le 13 juin n'aura pas lieu. Renvoyé au dimanche 20 juin.

SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DE BULLE

A la Civette.

Tabacs. — Cigares. — Cigarettes. Grand choix d'articles pour fumeurs : Etuis à cigares, depuis 80 c. — Moules à cigarettes, depuis 10 c.

Pipes derniers systèmes. Pipes à couvercle automatique. Pipes « Currat ». Pipes « Touriste ».

Au même magasin : Grand assortiment d'articles pour enfants, tels que : brassières, chaussons, bérêts, caleçons, etc.

A. BÜRGISSER à côté de la pharmacie Sudan.

On donnerait à faucher

à tâche environ 7-8 poses foins et regain à Blonay et environ 22 poses foins sur les Monts. S'adresser au plus vite à M. de Wittwitz, Blonay. (C3110M)

Magasin.

A louer, un grand et beau magasin dans la plus belle situation de Bulle. Entrée immédiate.

S'adresser à M. P. CURRAT, notaire, Bulle.

Demande d'ouvriers.

On demande deux ouvriers pour les foins et autres travaux.

S'adresser par écrit à M. F. Ferrin, entrepreneur des chemins de fer, Lausanne.

Le chaufour

de la Tuilerie de Bulle sera ouvert dès le 24 juin courant.

ULRICH frères, tuiliers.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

F. Jelmoli, s. p. a., Zurich. Nouveautés pour printemps et été 1897.

Fondée 1833.

Dépôt de fabrique en étoffes pour dames, messieurs et garçons, toilerie coton et fil, impressions et couvertures.

— De quels articles désirez-vous les échantillons franco? — Gravures coloriées gratis.

Grands assortiments depuis les genres bon marché jusqu'aux plus riches.

Lainages nté. p. dames, env. 3000 différents dessins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c.
Lainages noirs p. dames, env. 1000 différents dessins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c.
Draperie hommes et garçons, env. 1500 diff. dessins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c.
Impressions de Mulhouse, env. 1200 différents dessins, le mètre de fr. 1.90 à 30 c.
Toiles coton, écru et blanc, toutes les qual. et larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c.
Limoges, fleurtes, vichy, oxford, fanollette prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c.
Toiles pur fil bernoises et autres, toutes les largeurs, le mètre de fr. 9.30 à 55 c.
Nappages pur fil, essuie-mains et torchons pur fil, le mètre de fr. 5.— à 40 c.
Couvertures pure laine, multicol., blanc, rouge et mél., la pièce de fr. 28.50 à 4.50

MEUNERIE AGRICOLE Barbey-Nicollier, Bulle.

Maïs moulu. Froment et moitié comprimés.
Farine spéciale pour engrais.
AVOINE — GRAINE ET FARINE DE LIN
Gros et détail. — Prix réduits.

GLASSON & C^{IE}, BULLE

Fers. — Quincaillerie. — Métaux.
Poutrelles pour constructions.
Tuyaux fer étiré noirs et galvanisés. — Robinetterie.
Verre à vitres et couleurs.
Peaux de caillots 1^{er} choix. — Toiles à fromages.
Outils aratoires. — Ronce artificielles pour clôtures.
Toile métallique. — Tôle de toit.
Buanderies. — Fourneaux de repasseuses.
Retailage de limes.

TELEPHONE

TELEPHONE

Avis au public.

Le sous-igné avise son honorable clientèle qu'il vient de transférer son atelier de **ferblanterie, zinguerie et plomberie** dans l'ancien bâtiment de la tannerie, précédemment atelier de M. Demierre, charbon. — Vaste local. — Installations toutes nouvelles qui permettront de satisfaire tous ses clients par un travail solide et soigné, à des prix très modérés.

Se recommande

J. VIALE

Henri Fincks, Bulle.

Réparations en tous genres.
Entreprises de couvertures diverses en ferblanc, zing, tôle galvanisée, Holz cement, ardoises, tuiles.
Articles de ménage, boîtes et bidons à lait, couleuses, baignoires, etc.
Travail prompt et soigné à des prix défiant toute concurrence.
Domicile et atelier, hôtel de l'Ecu.

COUVERTURE

FERBLANTERIE

A. PAPA

GYPSERIE — PEINTURE — DECORATION
Travail prompt et soigné. — Prix modérés.
Domicile chez M. Paul MAGNIN, aux Halles, à Bulle.



VINS
rouges et blancs à l'hôtel de l'Ecu, Bulle. Prix exceptionnels.

Concert

donné par la Société de chant et de musique d'Ependes
Dimanche 13 juin
à la Cantine, à Avry-dev.-Pont.
Invitation cordiale.
GALLEY, aubergiste.

Fumeurs!

Demandez partout les fameux cigares "COLOMBIA"
(surnommés la perle des cigares doux), ainsi que les cigares Grandson, Vevey, Rio Grande, Flora;
les tabacs Armillis et Montagnard de la fabrique de cigares et tabacs Jung & Cie, à Yverdon.

A louer:

Un bel appartement en ville.
S'adresser à la boulangerie DESBOLLES.

MARC JORDAN, négociant, à BULLE
Vins blancs et rouges, depuis 40 cent. le litre.
SPÉCIALITÉ:
Vins vaudois et Fendant de Sion.

60 RÉCOMPENSES dont 2 GRANDS PRIX
17 diplômes d'honneur, 17 médailles d'or, etc.
58 années de succès!!!

Alcool de menthe de RICQLES

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête, contre la dysenterie et la cholérite. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau. Excellent aussi pour les dents, la bouche et les soins de la toilette. Refuser les imitations. Exiger le nom de Ricqlès.

Un remède diététique

et de toute efficacité, c'est l'amer ferrugineux de Joh. P. Mosimann, pharm., à Langnau (Emmenthal). — (Préparé aux herbes amères des Alpes, suivant les prescriptions du célèbre Mich. Schüppach, à Langnau.) — Pour tous les cas de faiblesse générale (spécialement faiblesse de l'estomac, anémie, faiblesse des nerfs, chlorose) extrêmement fortifiant et sans égal pour le rétablissement de la santé et d'un bon teint; remède diététique, de puis longtemps éprouvé (combinaison de fer et d'amers très digestifs). Accessible également aux personnes peu fortunées, une bouteille de 2 fr. 50, avec mode d'emploi, suffisant pour une cure de 2 à 4 semaines. Recommandé par les médecins. Dépôts dans les pharmacies: Fribourg: Boéchat & Bourknecht; Romont: L. Robadey; Bulle: Gavin; Rue: Stajessi; Morat: Wegmüller.

Agriculteurs! Artisans! Particuliers! Fr. 23.—

les 100 litres de mon VIN PRIMA BLANC DE RAISINS SECS franco contre remboursement.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse. — Plus de 700 lettres de remerciements et recommandations de l'année 1896.
Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres sont à la disposition des clients.

Se recommande Echantillon gratis.
OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT

Le **MAGGI** en flacons est à recommander à toute ménagère! En vente chez: Alfr. Bosson, Bulle.
Les flacons d'origine de 50 c. sont remplis à nouveau pour 35 c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 c.

Excellent **beurre de table.**
Véritable **beurre fondu**
AU MAGASIN DE COMESTIBLES
Louis TREYVAUD, BULLE
38 Grand'rue.



A remettre
pour tout de suite, pour cause de santé, un bon petit hôtel avec établissement, au centre de la ville.
Adresser les offres, par écrit, sous H19983 à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler Fribourg.

Apprenti-boulangier.
Un jeune homme est demandé pour de suite dans une bonne boulangerie du canton.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle.

Bulle.—Emite Lenz, imprimeur-éditeur.



Pour la Suisse :
Etranger, 1 an, 9 payable d
Prix du numé
On s'abonne da
de po

Après l'éche
le Conseil nat
des assurances
nombreuses an
remarquable r
serve que le
Chambres, à se
par conséquen
représentants
ments complex
présence.

« Ce qui s'e
devra se repro
que nous somm
devons donner
lendemain à c
N'avons-nous p
peur, l'électric
de production
doit venir se
science et auct
tion sociale de
travail manuel
comme une sin
la demande; d
faut protéger.
défendre cont
d'assurances,
pourra-t-on pe
du bien-être
voulons ce bie
à leurs propre
ment du produ
mutualité et d
rité. »

Après ce r
Forrer, l'auter
allemand un r
jet avec une fe

Questionné, M
échapper la véri
été sauvé.

Mais il est de
une destinée fat
Renversé sous
Lacheneur avait
Lorsqu'il revit
le carrefour éta
aperçut deux ca
Ce fut un mon
il mandit la mor
S'il eût en une
fin, par le suicide
donné à un homm
Force lui était
lui était laissée.
Peut-être auss
soustraire par la
insigne lâcheté.
fait, il y a touj
Enfin, ne se de
fies!... Avant to
de son cheval et
que son pied éta
bres étaient à ce
nait à se mouvoi